

Administrateur-Délégué-Gérant

O. RANDOLET

Administration, Impressions et Annonces, Tél. 10.47
35, Rue Fontenelle, 35

Adresse Télégraphique: RANDOLET Havre

ANNONCES

AU HAVRE... BUREAU DU JOURNAL, 112, boulevard de Strasbourg.
A PARIS... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est
seule chargée de recevoir les Annonces pour
le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et Légales

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

RÉDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR - JORDAN
Téléphone : 14.80
Secrétaire Général : TH. VALLÉE
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ABONNEMENTS	Trois Mois	Six Mois	Un An
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme.....	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements.....	6 Fr.	11 50	22
Union Postale.....	10	20 Fr.	40

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

EN ALBANIE

On s'est ému, en Italie, de ce qui se passe actuellement en Albanie. Les Monténégriens ont en effet, occupé Scutari ; deux régiments serbes sont à Durazzo et les troupes grecques ont achevé de réoccuper les villages situés sur la rivière Malik, en Epire.

De l'émotion qui s'est ainsi produite dans la péninsule, à la suite de ces mouvements de troupes, nous trouvons un écho dans la Stampa.

La nouvelle que les bandes grecques ont occupé les villages sur la route de Bérat a une grande importance, dit le journal italien. Le gouvernement de Rome a protesté contre l'occupation de Scutari et les puissances de la Quadruple-Entente ont adhéré à la protestation de l'Italie. Un accord entre les puissances alliées et l'Italie déclare nulle et non avenue l'occupation de Scutari par l'armée monténégrine. Le gouvernement italien, en même temps, a fait ses réserves à propos de l'occupation par les Serbes d'El-Bassam.

Sans doute, il existe un accord italo-serbe accordant à la Serbie un débouché sur l'Adriatique, probablement Durazzo. Mais l'attribution d'un port à la Serbie ne doit se faire qu'après la guerre. L'accord excludrait donc une occupation à l'avance inspirée par la politique, telle qu'elle a été accomplie.

Plus grave encore serait, au dire de la Stampa, le cas de Bérat, parce qu'il s'agit d'une région qui touche à celle de Vallona. Et comme cette région est comprise dans l'arrière-pays du territoire occupé par l'Italie, celle-ci ne saurait admettre une prise de possession de Bérat par des bandes grecques ou composées de Grecs. « Le gouvernement italien attend des nouvelles de caractère définitif. En cas de confirmation, l'Italie demandera des explications à la Grèce. Car il s'agit d'une violation des décisions de la Conférence de Londres. »

Il convient, toutefois, de ne pas exagérer les difficultés diplomatiques qui peuvent surgir à propos de l'Albanie. — difficultés, dit le Temps, que trop d'éléments suspects à Vienne, à Berlin et dans les capitales de certains pays neutres sont naturellement disposés à exploiter.

Les Serbes et les Monténégriens ont, tout simplement, voulu mettre un terme aux menées inspirées en Albanie par l'Autriche-Hongrie. D'ailleurs, les Cabinets de Belgrade et de Cattigné n'ont pas manqué de faire savoir que les occupations militaires auxquelles ils ont dû se résoudre n'étaient que provisoires, puisque du reste le règlement définitif de la question appartient aux puissances. M. Ristitch, ministre de Serbie à Rome, n'a-t-il pas déclaré, dans une interview, que son gouvernement est disposé à suivre le conseil des Alliés et à soumettre la question de l'occupation permanente aux décisions du Congrès de la paix ?

Enfin, si les Serbes ont remis aux Grecs huit villages de la région de Plotza, ils n'ont fait que se conformer aux termes et à l'esprit du traité serbo-grec de 1913.

Les Italiens considèrent cette région comme l'hinterland de Vallona, et les réserves qu'ils ont formulées se comprennent fort bien. Mais ils n'ignorent pas que le désordre a été créé, en Albanie, à l'instigation et par les soins de l'Autriche ; ils savent aussi qu'il importait de mettre un terme, le plus rapidement possible, à cette situation ; ils sont certains que, la question albanaise devant être réglée, dans son ensemble, après la paix, leurs légitimes intérêts de puissance prépondérante en Adriatique seront sauvegardés.

Aussi, ceux qui avaient escompté le mécontentement de l'Italie en seront-ils pour leurs frais, car les hommes politiques italiens nous ont déjà prouvé, — et avec quel brio ! — qu'ils étaient trop avisés et trop subtils pour ne point évaluer les pièges où les voudrait voir tomber la Duplice.

TH. VALLÉE.

M. POINCARÉ AUX ARMÉES

Le président de la République a passé aux armées les journées de mardi et de mercredi. Il s'est d'abord rendu à Hebuterne, où il a visité nos lignes de défense et vu le terrain gagné à la ferme de Tont-Vent. Puis il est allé féliciter les troupes des divers corps d'armée qui ont pris part, depuis quelques semaines, aux opérations engagées au Nord d'Arras.

M. ALBERT THOMAS A LONDRES

M. Albert Thomas, sous-secrétaire d'Etat (munitions) à la guerre, est arrivé mercredi à Londres, où il a eu un entretien avec M. Lloyd George.

Le Daily Chronicle publie une interview de M. Albert Thomas. Celui-ci a déclaré :
Je viens d'avoir une conférence avec votre ministre des munitions. Il n'y a pas eu entre nous la moindre discussion sur l'organisation générale de nos départements respectifs, mais nous sommes tombés d'accord sur certaines questions de détail, qui sont réglées plus facilement de personne à personne. C'est ce que nous avons fait aujourd'hui.

A une question sur la façon dont la France envisage la longueur de la guerre, M. Albert Thomas a répondu :

Nous n'avons aucun doute sur le résultat, si long qu'il soit. Nous arriverons à la fin que nous voulions, que nous souhaitons, de la guerre actuelle, et cette fin aura pas lieu avant la victoire complète des alliés.

LE PARLEMENT

Impressions de Séance

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Paris, 8 juillet.

On critique vivement une proposition, distribuée aujourd'hui, de M. Anglés, député des Basses-Alpes, concernant la relève des unités combattantes.

Cette proposition prescrit le renvoi dans leurs foyers des hommes présents dans les unités combattantes depuis le début de la campagne. Le renvoi aurait lieu, il est vrai, aussitôt après l'arrivée d'effectifs égaux au nombre des gradés et des hommes de troupes à remplacer.

Les hommes ainsi renvoyés du front pourraient bénéficier d'une permission de sept jours qui leur serait accordée par la loi.

On voit tout de suite comment le Parlement, si cette proposition était adoptée, se substituerait au commandement militaire pour la conduite des armées, comment la relève serait obligatoirement fixée sans tenir compte des nécessités d'offensive et de défense.

L'ennemi saurait d'avance le but de nos mouvements, la destination des troupes et des renforts. L'autorité du général en chef serait gravement atteinte et la discipline en même temps.

Où se demande comment une pareille idée a pu venir à un député peut-être bien intentionné, mais qui a certainement beaucoup plus songé à ses intérêts électoraux qu'à ceux de la défense nationale.

Il est sûr que la Commission de l'armée accueillera comme elle le mérite la proposition Anglés et qu'elle ne sera jamais discutée par la Chambre, car elle est tellement trop en contradiction avec ses sentiments et l'opinion du pays.

Les deux Chambres siègent aujourd'hui avec des ordres de jour peu chargés, l'une à 3 heures, l'autre à 4 heures du soir.

Au Palais-Bourbon, on reprend la discussion de la proposition de loi de M. Diagne, député noir du Sénégal, tendant à soumettre aux obligations militaires les Sénégalais des communes de plein exercice de la colonie.

La proposition est combattue avec ténacité par M. Labrousse, député de la Gironde, qui ne veut pas d'une loi et à qui un décret semble suffisant.

M. Labrousse parle au milieu des réclamations et des interruptions assez vives des députés coloniaux et de l'extrême-gauche. Le président, M. Deschanel, a de la peine à le faire écouter.

La Chambre, à l'unanimité moins une voix, celle de M. Labrousse, adopte la proposition avec la nouvelle rédaction de la Commission de l'armée.

La Chambre discute ensuite la question de fixation de la prorogation de l'échéance des effets de commerce souscrits avant le 2 août 1914.

Lairielle critique le système du moratorium et voudrait que le gouvernement trouvât un moyen plus souple qui engageât les débiteurs solvables à montrer de la bonne volonté.

La suite de la discussion a été renvoyée au lendemain.

La séance a été terminée par la discussion de l'interpellation de M. Albert Favre (Charente-Inférieure), à propos de la nomination de deux nouveaux sous-secrétaires d'Etat.

M. Favre a lu un long factum attaquant le ministre de la guerre qu'il déclare esclavagiste de la bureaucratie.

M. Viviani a tenu à répondre lui-même. Il a fait un nouvel appel à l'union sacrée. Il a demandé à l'Assemblée un ordre du jour de confiance. De vifs applaudissements ont accueilli, comme toujours, le patriotisme langoureux du président du Conseil.

Après de courtes déclarations de MM. Renaud et Millevoix, l'ordre du jour de confiance a été voté à l'unanimité sauf deux voix, celles de M. Raffin-Dugens et Aristide Jobert.

SENAT

Séance du 8 Juillet

Présidence de M. Antonin Dubost

M. Jean Morel dépose son rapport sur la proposition relative à la suppression des droits de donane sur les papiers et pâtes de cellulose.

M. Aimond, rapporteur général, défend le projet de M. Bienvenu-Martin. Le projet est adopté.

M. Aimond fait également adopter un projet relatif à la convention passée le 4 mai 1915 entre le ministre des finances et la Banque de France.

M. Chaumet donne lecture d'un rapport de M. Jenuovier sur le projet ouvrant au ministère de la marine un crédit extraordinaire de trois millions pour le paiement des cargaisons appartenant à des neutres, et, plus particulièrement, la cargaison du Dacia dont l'achat a été reconnu nécessaire. Le projet a été adopté à l'unanimité des 275 votants.

Le Sénat adopte ensuite le projet relatif aux actes de décès des militaires tués à l'ennemi, le projet fixant les grades à attribuer pour la durée de la guerre à certains officiers de la marine du commerce.

Puis on discute le projet relatif à la réglementation de l'ouverture de nouveaux débits de boissons.

M. Fortier propose divers amendements. M. Méline demande au Sénat d'adopter le projet de la Chambre.

L'amendement Fortier est repoussé. Les articles de 1 à 5 sont adoptés sans discussion, le projet est repoussé. L'ensemble du projet est adopté. Le projet devra revenir devant la Chambre.

La séance est levée à 6 h. 33 et renvoyée au 22 juillet.

LA TAXE SUR LES NON-MOBILISÉS

La Commission parlementaire de la législation fiscale a pris en considération les propositions de MM. Rameil et Queuille, relatives à l'établissement d'une taxe militaire sur les non-mobilisés. Elle a ajourné sa décision, sur ce point, jusqu'après l'audition du ministre des finances.

LA GUERRE

338^e JOURNÉE

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

Paris, 8 juillet, 15 heures.

Dans la région au Nord d'Arras, plusieurs actions d'infanterie assez violentes se sont développées au cours de la soirée et de la nuit entre Angres et Souchez.

Au Nord de la route de Béthune à Arras, l'attaque allemande, précédée d'un très fort bombardement, a été complètement repoussée.

Au Nord de la station de Souchez nous avons prononcé une attaque qui nous a permis de nous rapprocher du village ; nous nous sommes emparés d'une ligne de tranchées allemandes après avoir exterminé tous les défenseurs à coups de grenades et de pétards et nous avons progressé au delà. Nous avons fait quelques prisonniers et pris un canon.

Soissons a été bombardé.

En Argonne, la fusillade et la canonnade ont duré toute la nuit.

Au jour, dans la région de Marie-Thérèse, les Allemands ont essayé de sortir de leurs tranchées ; ils ont été repoussés.

Entre la Meuse et la Moselle, nuit très agitée.

Dans la forêt d'Apremont et au bois Le Prêtre : bombardement, feu de mousqueterie, jet de bombes et de pétards, mais sans actions d'infanterie, si ce n'est entre Fey-en-Haye et le bois Le Prêtre, où deux attaques de l'ennemi ont été enrayées.

Paris, 23 heures.

En Belgique, l'attaque allemande dirigée contre les tranchées dont les troupes britanniques se sont emparées le 6 juillet, au Sud-Ouest de Pilkem, a été prise sous le feu de l'artillerie anglaise et de nos pièces de campagne et dispersée avec de très lourdes pertes.

Entre Angres et Souchez, l'ennemi a, ce matin, vers six heures, attaqué à nouveau nos positions au Nord de la route de Béthune à Arras ; il a été repoussé.

Au Nord de la station de Souchez, une contre-attaque allemande très violente a essayé de nous reprendre les tranchées dont nous nous étions rendus maîtres dans la soirée précédente. Il n'a réussi qu'à réoccuper une centaine de mètres sur un front total de huit cents mètres de nos gains.

Dans le secteur de Quennevières, lutte à coups de grenades et de torpilles aériennes.

Sur la rive droite de l'Aisne, dans la région de Noyon, la lutte de mines s'est développée à notre avantage.

En Champagne, devant le fortin de Beauséjour, nous avons, par une explosion de mine, fortement endommagé les tranchées ennemies.

Entre la Meuse et la Moselle, la journée a été marquée par un violent bombardement à « la Tête-à-Vache », et à la « Vaux Fery » dans la forêt d'Apremont, ainsi qu'au nord de Flirey.

July 8. — 3 p. m.

In the region North of Arras, several rather violent infantry actions took place during the evening and night, between Angres and Souchez.

North of the road of Bethune to Arras, the German attack, preceded by an heavy bombardment was completely repulsed.

In the forest of Apremont and at the Le Prêtre wood, cannonading, infantry firing, throwing of bombs and petards, but no infantry action, except between Fey-en-Haye and the Le Prêtre wood, where two attacks of the enemy were repulsed.

In the region North of Arras, several rather violent infantry actions took place during the evening and night, between Angres and Souchez.

North of the road of Bethune to Arras, the German attack, preceded by an heavy bombardment was completely repulsed.

In the forest of Apremont and at the Le Prêtre wood, cannonading, infantry firing, throwing of bombs and petards, but no infantry action, except between Fey-en-Haye and the Le Prêtre wood, where two attacks of the enemy were repulsed.

In the region North of Arras, several rather violent infantry actions took place during the evening and night, between Angres and Souchez.

North of the road of Bethune to Arras, the German attack, preceded by an heavy bombardment was completely repulsed.

In the forest of Apremont and at the Le Prêtre wood, cannonading, infantry firing, throwing of bombs and petards, but no infantry action, except between Fey-en-Haye and the Le Prêtre wood, where two attacks of the enemy were repulsed.

In the region North of Arras, several rather violent infantry actions took place during the evening and night, between Angres and Souchez.

North of the road of Bethune to Arras, the German attack, preceded by an heavy bombardment was completely repulsed.

In the forest of Apremont and at the Le Prêtre wood, cannonading, infantry firing, throwing of bombs and petards, but no infantry action, except between Fey-en-Haye and the Le Prêtre wood, where two attacks of the enemy were repulsed.

In the region North of Arras, several rather violent infantry actions took place during the evening and night, between Angres and Souchez.

North of the road of Bethune to Arras, the German attack, preceded by an heavy bombardment was completely repulsed.

vert le feu sur le mont Corté, dans la haute vallée de Cordeville et sur Sassi, sur le plateau de Carola, causant de graves dégâts aux tranchées ennemies.

En Carma, l'ennemi a fait une vaine tentative dans la direction du Pal Grand.

D'autres attaques contre nos positions du plateau Framosel et du mont Schmitz ont été également repoussées.

Les récents combats sur le plateau de Carcio nous ont permis de réaliser de lente mais constants progrès. Dans la nuit du 4 au 5, nous avons fait 1,400 prisonniers. Dans la nuit du 6, un de nos dirigeables a bombardé avec succès l'embranchement de la ligne d'Opicina.

Dans la matinée du 6, une escadrille d'aéroplanes a réussi à lancer de nombreuses bombes sur un camp d'aviation autrichien près d'Alcevia à l'est de Coriza causant de graves dommages.

Un aéroplane a jeté des bombes sur la gare de Nabresina.

Malgré qu'il aient essayé le feu des canons et des mitrailleurs ennemis, nos avions sont rentrés indemnes dans nos lignes.

(Ministère de la Marine)

Une reconnaissance en force a été accomplie la nuit dernière dans la haute Adriatique. Le croiseur Amalfi qui prenait part à cette reconnaissance a été torpillé ce matin à l'ancre par un sous-marin autrichien. Le croiseur a donné aussitôt de la bande, du côté gauche.

Notre commandant avant de donner l'ordre à l'équipage de se jeter à la mer, a crié : « Vive le roi ! Vive l'Italie ! » et tout l'équipage, rangé à l'arrière avec un ordre et une discipline remarquable, lui a fait écho. Le commandant a quitté le dernier le bord en se glissant le long du flanc du navire qui, peu après, a coulé.

La presque totalité de l'équipage et des officiers ont été sauvés par nos propres moyens.

L'Amalfi est un croiseur construit en 1908. Il mesurait 140 m. de longueur, 21 m. de largeur et avait un tirant d'eau de 7 m. Son déplacement était de 10,150 tonnes. Ses deux mâts étaient d'une puissance de 120 chevaux, lui donnaient une vitesse de 22 nœuds 1/2.

Défendu par une ceinture complète et un blindage de toutes les parties principales, il était armé pour l'attaque de quatre pièces de 24 m/m ; huit pièces de 190 m/m ; de seize pièces de 76 m/m et de trois tubes lance-torpilles sous-marines, dont un en retraite.

L'Amalfi avait fait ses essais par mauvais temps et avait obtenu une vitesse de 22 nœuds 1/2 avec 21 nœuds avec 19,040 chevaux.

La marine italienne possède un autre navire le Pisa, construit sur les mêmes données.

COMMUNIQUÉ RUSSE

Petrograd, 7 juillet.

Entre la Vistule et la Wieprz, dans la région de Lublin, des combats opiniâtres ont continué le 6 juillet entre les villages de Yonseff et Orjoff.

Des tentatives de l'ennemi pour s'emparer des hauteurs sur la rive droite du ruisseau de Podlipie sont demeurées vaines.

Sur le cours supérieur de la rivière Ourgenovka l'ennemi a prononcé de violentes attaques contre les secteurs des villages de Schkhabina et d'Yvonnie ; les attaques de l'ennemi ont été repoussées et nous l'avons rejeté dans un désordre complet.

Le long de la chaussée conduisant à Krashnik et des rivières Bystriza et Korsajewka où l'organisation de l'ennemi forme un saillant, nos troupes ont continué le 6 juillet, à développer avec succès la contre-attaque commencée la veille et l'ennemi a été contraint de passer à la défensive.

Au cours de cette journée, nous avons fait sur ce front un total d'au moins 2,000 prisonniers et nous avons enlevé plusieurs mitrailleurs.

Dans le secteur de Korsajewka jusqu'au Wieprz des attaques isolées de l'ennemi au Nord des villages de Gueschieff et d'Otkhovetz et de Tarnogouza prononcées dans la matinée du 6 juillet ont été repoussées.

Entre le Wieprz et le Bug occidental combat d'artillerie. Dans ce secteur, l'ennemi a tenté de progresser seulement dans la région du village de Maslomenatcha, au Sud de Groebchoff, prononçant une offensive en masses compactes, mais il a été facilement arrêté par notre feu.

Sur les routes venant de Lemberg, entre les villages de Kamenk et de Gliniary, dans la soirée du 5 juillet, l'ennemi a passé à l'offensive sur de nombreux points, lançant dans le combat des forces importantes au Sud du village de Ianno.

Cependant, il n'a obtenu de succès nulle part et, essayant de fortes pertes, il a été contraint d'arrêter son mouvement.

Sur les autres fronts, aucun changement dans l'ensemble de notre disposition.

En quelques endroits seulement engagements partiels et isolés, combats d'artillerie et, sur quelques points, guerre de sape acharnée.

Dernière Heure

LE GÉNÉRAL GOURAUD

Paris, 8 juillet.

Le général Gouraud dut être amputé d'urgence du bras droit à bord du navire qui le ramenait en France. Il est arrivé dans la matinée à Paris. Les fractures de la cuisse droite et de la jambe gauche ne sont pas accompagnées de plaies. On procédera à l'examen radiographique de la jambe droite afin de préciser la nature des lésions vraisemblablement complexes de cette articulation.

L'état général du blessé est très satisfaisant.

Etats-Unis et Allemagne

Une Note officielle du Gouvernement américain

On communique cette note officielle :
Washington, 7 juillet.

Une dépêche sera envoyée ce soir ou demain à M. Gérard, ambassadeur à Berlin, pour lui indiquer l'attitude qu'il doit prendre en ce qui concerne la démarche officielle faite par l'Allemagne relativement à la prochaine note allemande sur la question des sous-marins.

Tandis que M. Lansing, secrétaire d'Etat, ne veut pas disserter à ce sujet, les articles fonctionnaires expriment l'avis que le gouvernement devrait refuser d'engager des négociations non formelles tant que la réponse allemande à la note des Etats-Unis n'est pas parvenue.

Les Etats-Unis ont fait connaître les principes qu'ils soutiennent, ils ne peuvent commencer la discussion d'arrangement pratique avant que l'Allemagne ait dit ce qu'elle pense de ces principes.

L'opinion allemande veut la guerre sous-marine

La Gazette de la Croix et les Nouvelles de Hambourg attaquent l'amiral von Truppel, ancien gouverneur de Kio-Tchéou, pour un article écrit par lui où il dépeint sous des couleurs sombres l'éventualité d'une rupture avec les Etats-Unis.

Les journaux allemands demandent que les milieux officiels ne permettent pas de parler de pareils articles, qui condamnent implicitement la guerre sous-marine, car l'opinion publique peut être amenée à croire fausement, représentent l'opinion du gouvernement allemand.

Le passage principale de l'article de l'amiral von Truppel, dans la Teu, où il met en garde le public allemand contre une guerre avec l'Amérique :

La guerre avec l'Amérique, écrit-il, ou simplement une rupture diplomatique, empirerait beaucoup notre situation ; l'Amérique pourrait peu à peu nous opposer des forces considérables sur mer et sur terre, des sous-marins et des dirigeables excellents.

Le danger principal est économique et politique. L'Amérique pourrait séquestrer des milliards de propriétés allemandes, détruire le travail et les valeurs des Allemands aux Etats-Unis, interdire des masses d'Allemands, s'emparer de notre flotte marchande et former complètement le cercle de fer par lequel on veut isoler les empires centraux.

L'Angleterre et l'Amérique unies peuvent influencer sur le petit nombre d'Etats neutres qui jusqu'à nos jours furent pas hostiles, et les obliger à prendre position avec nous, soit par les armes, soit par des mesures douanières prohibitives.

Sous-marins allemands en Amérique

Suivant une dépêche de Washington au Times, les bruits persistent au sujet de la possibilité de l'établissement par les Allemands de bases pour leurs sous-marins sur la côte occidentale des Etats-Unis, interdire des masses d'Allemands, s'emparer de notre flotte marchande et former complètement le cercle de fer par lequel on veut isoler les empires centraux.

Si l'on croit le dernier de ces bruits, ces bases seront établies dans le voisinage des bouches du Saint-Laurent.

L'Espionnage en Amérique

Les censeurs se sont reconnus impuissants à découvrir le code employé par les agents allemands pour envoyer leurs télégrammes secrets de la station radiotélégraphique de Savilla.

Un savant de Philadelphie, nommé Isidore Kipes, fournit de cette difficulté une explication. Il dit avoir inventé un code secret grâce auquel des mots ordinaires pouvaient être combinés de façon à avoir une variété infinie de significations.

Les agents allemands se sont présentés et ont obtenu d'entrer en possession du code pour en faire l'essai contre promesse d'un paiement de 50,000 dollars.

Et M. Kipes ajoute que, satisfait de son code, les agents le lui volèrent sans lui rien payer.

Le Suicide de Holt

On confirme que Holt s'est tué en se jetant de la fenêtre de sa prison, d'une hauteur de 50 pieds dans la cour cimentée. Son garde avait quitté la cellule pendant un instant et avant qu'il y ait pu rentrer, Holt s'était glissé par la porte ouverte et avait grimé jusqu'à la fenêtre d'où il s'est jeté. La mort a été instantanée.

Toutefois, les circonstances du suicide de Holt restent entourées de mystère et les histoires les plus contradictoires sont mises en circulation.

Un détective a apporté une fiche de mensuration d'après le système Bartillon et appartenant à Hunter ; cette fiche prouve de façon indubitable l'identité de Hunter et de Holt.

La police avait ouvert une malle contenant 134 cartouches de dynamite qui avaient été envoyées par Holt et étaient arrivées aux entrepôts de New-York, le 3 du courant. Holt aurait confessé, à son geôlier, qu'il possédait des dépôts de dynamite en différents endroits de Long-Island.

Les Successions de Militaires tués à l'ennemi

M. Briand, garde des sceaux, a saisi la Chambre d'un projet de loi établissant des facilités nouvelles pour le règlement des successions de militaires et marins et des victimes civiles de la guerre.

Déjà ont été exonérées de l'impôt de mutation par décès les parts recueillies par les ascendants et descendants et par les veuves dans les successions des militaires et marins tués à l'ennemi ou morts de blessures reçues ou de maladies contractées pendant la guerre et de toutes personnes tuées par

Sur le Front Britannique

Récit du témoin oculaire anglais
Le « témoin oculaire » anglais fait ce récit à la date du 3 juillet :

Le dimanche 27 juin, nous avons réussi à chasser les Allemands du cratère ouvert par une mine.

Le lundi, il n'y a eu qu'un combat d'artillerie sur la moitié environ de notre aile droite.

Le mardi, c'est Armentières qui a l'avantage de retenir l'attention des canons ennemis. La ville a été bombardée pendant quatre heures ; le même jour, nos sapeurs ont détruit des centaines de mètres de tranchées ennemies, infligeant à l'adversaire des pertes sérieuses.

Dans la nuit du mercredi, les Allemands ont employé à nouveau des bombes asphyxiantes près d'Ypres.

Le témoin termine son compte rendu en fournissant quelques détails édiants sur l'occupation du territoire belge par les Allemands.

En certains endroits, ces derniers parviennent à faire fabriquer tous les articles requis pour les troupes par une méthode très simple : l'arrestation de tout directeur d'usine se refusant à exécuter de telles réquisitions.

Dans un cas où les ouvriers s'étaient mis en grève pour protester contre l'incarcération de leur patron, plusieurs centaines de ces ouvriers ont été eux-mêmes arrêtés et condamnés, la période d'emprisonnement ne pouvant se terminer que par la signature d'un document indiquant que ces ouvriers reprennent le travail volontairement.

Dans d'autres cas, les ouvriers ont été enfermés dans leurs usines et y ont été retenus sans nourriture jusqu'à ce qu'ils acceptent de continuer le travail.

Un avis a été affiché en ville, annonçant que tout propriétaire d'une usine fermée devra payer 4,000 mark d'amende par jour d'arrêt de travail et comme punition pour grève.

Tous les habitants doivent maintenant être chez eux à 7 heures du soir, et les feux doivent être éteints à 7 h. 30.

Sur le Front Italien

L'Avance dans le Trentin
Le grand duc de Mecklembourg est arrivé dans le Trentin.

L'Avance italienne s'est devenue de plus en plus sensible ces derniers jours. Partis du lac Idro, à 20 kilomètres environ à l'ouest du lac de Garde, les Italiens ont occupé Darzo et Sio, sans grande opposition, sur l'autre côté du lac de Garde. Le cercle se resserre autour de Trento. Caldazzo, au pied du lac du même nom, a été occupée et Castelovo et Spera, aux portes de Borgo, sont aux mains des Italiens.

Fusillés à Trento
On annonce que dimanche, à Trento, un troisième groupe de notables fut dirigé du château sur les jardins des casernes, où ils furent fusillés. Parmi les victimes se trouvaient trois Danois.

Marins allemands condamnés comme espions à Venise
On télégraphie de Venise que la cour maritale qui y siège vient de condamner à dix ans de réclusion deux Allemands, le capitaine Ernest Liebscher et le mécanicien W. Hopps, tous deux du vapeur Pyroscop, de Lemnos, déclarés coupables de trahison.

Cinq hommes du Pyroscop, qui étaient internés à Ancône depuis le début des hostilités, furent récemment arrêtés sous l'inculpation d'avoir correspondu par signaux avec les Autrichiens.

Un Taube a de nouveau tenté mardi de bombarder la gare de Delle. Il a suivi la frontière suisse jusqu'au-dessus de Florimond, où les canons français l'ont obligé à faire demi-tour dans la direction de l'Alsace.

EN ANGLETERRE

Un Dépôt de Nitrate brûlé à Liverpool
Un incendie a détruit à Liverpool un important dépôt de nitrate ; le feu a gagné un dépôt de charbon voisin. Les dégâts sont considérables.

EN BELGIQUE

Les correspondants anglais postés à la frontière hollandaise télégraphient qu'il y a des signes d'une réelle reprise d'activité en avant du front d'Ypres. D'après le Daily Mail, les dernières nouvelles parvenues de Bruges assurent que les Allemands préparent une grande offensive ayant pour but Calais. Les officiers déclarent que Calais devra être pris coûte que coûte. De grandes quantités de matériel et de munitions sont concentrées à cet effet à Gand. A Mont-Saint-Amand, près de Gand, des mesures ont été prises pour loger des masses considérables de cavalerie. A Deynze, des baraquements en bois ont été érigés pour le service des hôpitaux.

Les hôpitaux de Gand ont été entièrement évacués, afin d'être prêts à recevoir de nouveaux blessés. Des trains entiers de blessés en traitement à Gand sont partis vers la Belgique centrale.

On signale le passage d'un grand nombre d'hommes à Coblenz et à Mayence.

On dit que les Allemands ont ainsi pu concentrer dix corps d'armée, faits d'hommes ayant achevé leur instruction dans les dépôts de l'intérieur et d'hommes provenant de Galicie.

Les frontières hollandais-belges restent sévèrement interdites. Sur plusieurs points, les autorités allemandes ont fait placer des avis en gros caractères, portant en hollandais et en allemand les mots : « Prenez garde au circuit électrique. Danger de mort. »

Le Joug allemand

Une dépêche de Bruxelles à la Gazette de Francfort dit que le gouverneur général allemand en Belgique a publié une ordonnance d'après laquelle seront punis d'une année de prison les instituteurs, les directeurs d'école et les inspecteurs de l'enseignement qui toléreraient, favoriseraient, organiseraient ou occasionneraient pendant la période d'occupation de la Belgique, des manifestations ou des intrigues hostiles à l'Allemagne.

Les autorités allemandes se réservent le droit d'entrer dans les classes et de surveiller les leçons. Ceux qui voudraient empêcher cette surveillance et les recherches qu'elle nécessiterait seront également punis. Les tribunaux compétents pour juger ces délits sont les tribunaux militaires.

Sur le Front Turc

Andrinople démantelée
On mande de Sofia au Times : Les fortifications d'Andrinople ont été de nouveau démantelées et leurs canons transportés à Hadem-Keui.

Le général Bromber aurait déclaré qu'il était inutile de fortifier la ville « car elle sera bientôt occupée par les Bulgares ».

Les Pertes des Turcs

Une dépêche d'Athènes déclare que le total des pertes ottomanes depuis le commencement des hostilités, dans la presqu'île de Gallipoli, était évalué à la fin de la semaine dernière, à Constantinople, à cent quatre-vingt mille hommes hors de combat.

Les Torpilleurs russes près du Bosphore

Une dépêche de Sébastopol, datée du 7 juillet, communique la note officielle suivante : Nos torpilleurs ont attaqué, dans le voisinage du Bosphore, un sous-marin turc, qui a lancé une torpille sans résultat et qui, poursuivi par le tir précis des torpilleurs, s'est enfoncé dans l'eau sans qu'on pût dire ce qu'il est devenu.

Lors du bombardement des côtes de Zonnoglidak, les vaisseaux russes ont coulé cinq voiliers turcs et quatre mahonnas avec de grandes cargaisons de charbon destinées à Constantinople.

SUR MER

Vapeur attaqué par des Hydravions allemands

Deux hydravions ont survolé mardi le vapeur Groningen non loin de la côte hollandaise.

Un d'un d'eux a lancé une dizaine de bombes dont aucune n'a atteint le navire. Après l'attaque les deux avions disparurent.

On trouve des bombes sur des bateaux marchands

On mande de New-York qu'on a trouvé, sur trois bateaux de marchandises allant de New-York au Havre, un certain nombre de bombes.

Selon la déclaration du représentant d'une fabrique d'automobiles, ces bombes avaient été placées entre les automobiles et préparées de manière à faire explosion par suite du mouvement de la mer. Si les bombes n'ont pas éclaté, il faut l'attribuer au calme dont ont bénéficié les traversées effectuées au mois de mai.

Frank Holt, qui vient de se suicider en se jetant par une fenêtre, avait informé son avocat qu'il ne ferait aucune déclaration avant mercredi, parce qu'à cette date-là « il espérait qu'on aurait appris quelque chose de surprenant au sujet des vapeurs Saxonia et Philadelphia ».

On croit que Holt a placé des bombes à bord de ces deux vapeurs qui ont quitté New-York pour Liverpool samedi dernier.

LA GUERRE AÉRIENNE

Deux Taubes viennent dans l'Oise et s'enfuient

Judi, un Taube est venu dans la vallée de l'Oise, aux environs de Ribécourt et de Thoubette, mais, surpris par les tirs violents de notre artillerie, l'avion est reparti vers Noyon.

Nos aviateurs au-dessus des Flandres
Le correspondant du Telegraph, à Bruges, écrit que les aviateurs alliés continuent régulièrement de lancer leurs projectiles contre les sous-marins de Zeebrugge.

Tentative avortée d'un Taube

Un Taube a de nouveau tenté mardi de bombarder la gare de Delle. Il a suivi la frontière suisse jusqu'au-dessus de Florimond, où les canons français l'ont obligé à faire demi-tour dans la direction de l'Alsace.

EN ANGLETERRE

Un Dépôt de Nitrate brûlé à Liverpool
Un incendie a détruit à Liverpool un important dépôt de nitrate ; le feu a gagné un dépôt de charbon voisin. Les dégâts sont considérables.

EN BELGIQUE

Les correspondants anglais postés à la frontière hollandaise télégraphient qu'il y a des signes d'une réelle reprise d'activité en avant du front d'Ypres. D'après le Daily Mail, les dernières nouvelles parvenues de Bruges assurent que les Allemands préparent une grande offensive ayant pour but Calais. Les officiers déclarent que Calais devra être pris coûte que coûte. De grandes quantités de matériel et de munitions sont concentrées à cet effet à Gand. A Mont-Saint-Amand, près de Gand, des mesures ont été prises pour loger des masses considérables de cavalerie. A Deynze, des baraquements en bois ont été érigés pour le service des hôpitaux.

AU CANADA

Une Fabrique d'explosifs détruite
Une explosion s'est produite à Belveil, près de Québec, dans les magasins de cordite de la Compagnie canadienne d'explosifs. Sept hommes ont été tués. Parmi les morts se trouve l'inspecteur britannique.

On croit qu'il faut attribuer cette explosion à un ancien employé allemand.

Les pertes sont estimées à vingt mille dollars.

En Bulgarie et en Roumanie

La Trêve de la Moisson

La période des moissons, qui dure cinq semaines, est une période de trêve à la politique aussi bien intérieure qu'extérieure. Même dans les circonstances exceptionnelles actuelles, aucune dérogation au programme habituel ne peut être attendue en Bulgarie.

La Roumanie et la Bulgarie ont considérablement augmenté depuis la guerre la superficie ensemencée. La récolte en Bulgarie promet d'être exceptionnellement abondante et, en raison des prix élevés des céréales, le paysan escompte une récompense substantielle pour ses efforts.

Le moisson qui a commencé dans le Sud de la Bulgarie vers le milieu du mois, est maintenant générale dans tout le pays. Ainsi qu'en Roumanie, toutes les récoltes, sauf le maïs, seront moissonnées vers la troisième semaine de juillet.

L'Attitude de la Bulgarie

On mande de Sofia à la Vossische Zeitung que le président du conseil, M. Radoslavoff, a fait appeler chez lui des journalistes de tous partis (fait nouveau dans l'histoire de la Bulgarie). Il s'est entretenu avec eux de la situation militaire sur les différents fronts et de relations que les événements ultérieurs pourront avoir avec les intérêts de la Bulgarie.

M. Radoslavoff a dit ouvertement : « Le seul lien qui doit unir tous les partis de notre pays, c'est la Bulgarie. Dans la politique étrangère de notre pays, il ne doit pas y avoir de partis, mais seulement des Bulgares. Nos pensées doivent toujours être dirigées vers la Macédoine, pour laquelle nous sommes déjà descendus une fois dans l'arène ».

MORT DU CURÉ DE NOMENY

On annonce la mort à Nancy, où il s'était réfugié, de l'abbé Jules Lhuillier, curé de Nomeny, qui, au moment de l'invasion de sa commune, en août dernier, des pillages et des massacres qui marquèrent les premiers jours de l'occupation, eut à subir un véritable martyre.

Rendu responsable de prétendus coups de feu tirés par les habitants, le prêtre fut arrêté, humilié et laissé toute la journée en plein soleil sous la grêle de sentinelles qui avaient l'ordre de tirer sur lui au moindre mouvement.

Le lendemain, à la relève de la garde, l'abbé Lhuillier bénéficia d'une confusion. Il fut pris pour un de ses confrères — on le croyait exécuté depuis la veille — et il fut remis en liberté.

Le prêtre se retira à Nancy, mais sa robuste constitution n'a pas pu avoir raison des épreuves physiques et morales. Il était âgé de soixante-quatre ans.

L'Argus de la Presse, rue Bergère, Paris, ne point suspendu, malgré la guerre, un seul jour ses services, malgré la guerre, l'Argus a déjà recueilli et continue à collectionner les extraits de toute presse, française et étrangère, qui glorifient nos morts et nos blessés, ainsi que ceux de nos alliés rappelés au champ d'honneur.

Chronique Locale

Mort au Champ d'honneur

M. Henri Dutot, linotypiste au Havre-Eclair, caporal d'infanterie, a été tué le 5 juin, à Neuville-St-Vaast, par un éclat d'obus ; sa mort a été presque instantanée.

Citations à l'ordre du Jour

Division des Dardanelles
Dans un ordre en date du 14 mai, M. le contre-amiral Guépratte, commandant la division des Dardanelles, a cité à l'ordre du jour de la division, les officiers, officiers-marins et marins dont les noms suivent et qui se sont particulièrement distingués par leur initiative et leur dévouement au cours des opérations combinées, s'étendant du 25 avril au 15 mai.

Il convient de remarquer qu'en outre de cette sanction, les mêmes noms ont été transmis à la bienveillante sanction du commandant en chef de l'armée navale.

Croiseur auxiliaire « Savoie »
Capitaine de frégate Tourrette, commandant le croiseur auxiliaire Savoie. A bien mérité de la patrie et du corps expéditionnaire par l'énergie initiative avec laquelle il a énergiquement soutenu, de son artillerie, les troupes françaises vivement engagées à Koum-Kaleh.

L'efficacité de son tir a déterminé la reddition d'un fort détachement de troupes ottomanes.

début de la guerre comme brigadier au 50^e régiment d'artillerie de campagne. Nous relevons la citation suivante à l'ordre du jour dont a été l'objet notre ancien concitoyen, M. Marcel Rapilly, chef de la comptabilité de la Banque de France à Fiers, ancien attaché à la succursale de cet établissement au Havre et, actuellement, sous-lieutenant au 4^e régiment de zouaves.

Sur le front depuis le 31 septembre 1914, a eu en toutes circonstances une conduite digne d'éloges, en particulier du 11 au 21 décembre, où le capitaine et un lieutenant étaient tombés, exécutés dans des circonstances difficiles le commandement de la compagnie. Blessé par éclat d'obus le 7 mai, a refusé de se faire évacuer et a continué à assurer son service.

Déjà, au mois de mars dernier, nos relations que M. Rapilly, parti comme sergent, avait été successivement promu adjudant, puis sous-lieutenant et cité une première fois à l'ordre du jour à la suite d'actions d'un haut caractère.

Ses nombreux amis du Havre seront heureux d'apprendre cette nouvelle citation. Le général commandant la division d'infanterie a cité à l'ordre de la division le caporal Georges Lemareshchal, âgé de 31 ans, du 129^e régiment d'infanterie, demeurant à Jamièges :

Le 5 juin, a enlevé ses hommes à l'assaut avec une belle énergie. Il a été nommé sergent.

M. Joseph Lesneur, directeur de l'usine à gaz de Lillebonne, blessé assez gravement à Berry-au-Bac, est actuellement en traitement dans un hôpital de Bordeaux, vient de recevoir cette citation à l'ordre du jour :

Le général commandant la brigade, cite à l'ordre de la brigade M. Joseph Lesneur, qui, le 6 avril, s'est élancé à l'assaut des tranchées ennemies avec un élan et une résolution magnifiques.

Médailles d'honneur

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 5 juillet 1915, la médaille d'honneur instituée par le décret du 3 avril 1903 est décernée aux agents de la police municipale et rurale désignés ci-après :

M. M. Minard, officier de paix ; Joseph Lebourg, sous-brigadier de police ; Ernest Tannay, brigadier de police ; Henri Leneveu, sous-brigadier de police ; Louis Bertin, Henri Gallier, Florianin Arson, Athanase Nantou et Albert Ricouard, gardiens de la paix au Havre.

ORPHELINAT DES ARMÉES

Comité du Havre et de son Arrondissement

Versements faits ou promis pour s'appliquer aux cotisations de l'année 1915 ou au paiement anticipé des années suivantes :

MEMBRES BIENFAITEURS
La Ville du Havre.....Fr. 1.000
M. J. Couvert, président de la Chambre de Commerce.....1.000
Le Personnel de la Société Westinghouse.....1.561
M. J. Siegfried, député, et Mme J. Siegfried.....700
M. G. Ance!, député, et Mme G. Ance!.....700
Mme Delaroch.....1.000
Mme Henri Général.....1.000
M. Albert Duhosc, vice-président du Comité.....5.000
M. Emile Thiellent.....2.000
M. Jacques Durand-Viel.....1.000
Mme E. Masquelier.....500
M. G. Ance!, conseiller général.....500
La Chambre des Notaires.....500
M. Coz.....500
La Compagnie française des Extraits tannants et tinctoriaux.....1.000
M. Maurice Général.....1.000
Mme Eugénie Buffet (concert du Square Saint-Roch).....1.500
M. Herman Du Pasquier, vice-président du Comité.....600
M. Henri Thiellent, secrétaire général adjoint du Comité.....600

MEMBRES DONATEURS

La Ville de Graville.....Fr. 100
La Ville de Saint-Romain-de-Colbois.....100
M. Paul Gaillard, secrétaire général du Comité.....200
M. Cottard, notaire à Goderville.....100
Syndicat d'Initiative du Havre.....100
M. Gosselin, notaire, et Mme Gosselin.....200
M. Henriet, juge au Tribunal Civil.....100
M. Bellet, maire de Goderville.....100
M. Narcy, notaire, et Mme Narcy.....200
Mme Bergerant.....100

MEMBRES TITULAIRES

Docteur Durand-Viel.....50
M. A. Brière.....50
M. Lebel.....50
M. Morin, secrétaire du Comité.....150
M. Ernest Dreyfus.....50
M. l'abbé Julien, membre adjoint du Comité.....50
M. Haussmann, commissaire aux comptes du Comité et Mme Haussmann.....200
M. Hubert, directeur de la Banque de France, commissaire aux comptes du Comité et Mme Hubert.....200
Un Belge qui désire pouvoir élever des veaux pour la continuation de la grande et de la prospérité de la France et lui exprimer en même temps de façon concrète ses remerciements pour l'accueil cordial et gracieux qu'elle réserve à ses compatriotes exilés.....50
M. Valluy.....50
Crédit du Nord.....200
Société Générale de Bolbec.....50
Société Générale de Pécamp.....50
M. Bernheim.....50
M. Rosenwald.....20
Mme Veuve Deuville.....20
Mme A. Béguin.....20
M. A. Brindeau, secrétaire du Comité.....200
M. Lovénbrück.....200
M. Javaux.....20
M. Podesta, trésorier-adjoint du Comité.....20
M. Thésio.....20
M. E. Dreyfus Neveux et Co.....200
M. Frédéric Adler, conseiller général.....100
M. Paul Simon.....100
M. Jean Lafon, membre adjoint du Comité.....100
M. Munck.....100
M. Stoffel.....100
M. Engelbrecht.....100
M. E. Simon, secrétaire du Comité.....20
M. P. Preschez.....20
Mlle Suzanne Narcy.....100
M. l'abbé Savoye.....100
M. l'abbé Mallerville.....100
M. E. Preschez.....100
Mme F. Lieury.....100
Mlle T. Preschez.....100
Mlle M. Dolligé.....100
M. P. Preschez.....100
M. Lecarpentier, notaire.....100
Mme Frémont.....100
M. Adrien Cottard, à Goderville.....20

Total.....Fr. 25.351

Cette première liste ne comprend encore que les noms de quatre-vingts souscripteurs inscrits dans chaque catégorie de membres au fur et à mesure des versements faits ou annoncés.

Elle donne déjà une démonstration complète de l'entente unanime qui répond

spontanément aux besoins de la cruelle situation faite aux orphelins de la guerre.

Il reste cependant à faire connaître, dans un cercle plus étendu, l'organisation et le programme du Comité appelé à l'honneur de recueillir les premiers fonds de secours.

La bienveillance de la Presse lui a été prodiguée ; mais sa propagande peut encore devenir plus efficace, si chacun des souscripteurs apporte avec sa souscription la promesse d'en recueillir de nouvelles autour de lui.

Le Comité serait, en outre, très touché d'apprendre que l'Orphelinat des Armées n'est pas une œuvre inconnue au milieu des enfants qui vont quitter leurs écoles dans quelques jours pour se retrouver dans leurs familles.

MM. les secrétaires de mairie sont déjà informés de cette œuvre et MM. les instituteurs, qui ne peuvent l'ignorer, auront prochainement l'occasion d'en parler à leurs élèves et aux parents mobilisés de leurs élèves.

C'est à eux que s'adresse la sollicitation du Comité ainsi qu'à tous les membres de l'enseignement primaire ou secondaire, laïque ou libre, dans le même esprit qui présidera à l'éducation des enfants confiés à la protection du Comité.

N.-B. — La cotisation des membres de l'Association est fixée ainsi qu'il suit :

Membres titulaires. — Troisième ordre, 10 francs par an ou 100 francs une fois versés ; deuxième ordre, 20 francs par an ou 200 francs une fois versés ; premier ordre, 50 francs par an ou 500 francs une fois versés.

Membres donateurs. — 100 francs par an.

Membres bienfaiteurs. — 500 francs par an.

Les souscripteurs versant une somme supérieure à 500 francs sont priés de faire part de leurs intentions au trésorier, 90, boulevard de Strasbourg, au Havre.

Les cotisations sont reçues dans tous les établissements de Crédit, la Caisse d'Épargne et dans toutes les études des notaires du Havre et de l'arrondissement.

La presse fera connaître ultérieurement la date de la prochaine assemblée générale, le mode de délivrance des cartes ainsi que l'expiration du délai pour les versements de cotisation donnant droit d'entrée et de vote.

Tout porteur d'une carte aura droit à une voix.

JOURNÉE DU 4 JUILLET

La vente d'insignes faite au Havre le 4 juillet a produit une somme de 18.903 fr. 90. Elle est mise à la disposition d'une Commission siégeant à Paris et chargée de centraliser tous les bénéfices de cette journée. La répartition doit en être faite entre les différents groupes déjà existants pour venir au secours des plus infortunés parmi les orphelins de la guerre. Au nombre de ces groupes se trouve le Comité de l'Orphelinat des Armées, constitué pour le Havre et son arrondissement sous la forme d'Association déclarée, jouissant d'une personnalité juridique indépendante.

Quelle que soit la part qui puisse lui revenir de cette manifestation généreuse, le Comité ne peut oublier qu'il la recevra de l'empressement de nos hôtes et de nos compatriotes et du grand dévouement de ces infatigables vendeuses, si admirées pour leur aimable activité.

La Ligne du Sud-Ouest

La question de la ligne du Sud-Ouest a été de nouveau soumise ces jours-ci à la Commission des Travaux publics, qui avait à nommer un rapporteur en remplacement de M. Pichery.

A ce propos, M. Georges Ance!, a protesté contre les conclusions, un peu trop pessimistes du rapport Pichery, qui s'arrête à de vaines objections qui n'ont rien d'absolu. D'abord le peu d'importance actuelle du trafic entre le Havre et la Basse-Normandie, trafic qui s'élèvera certainement si de nouveaux moyens sont créés, et ensuite le coût considérable des travaux. De plus, M. Georges Ance!, fait remarquer que le problème de trafic avec la Basse-Normandie est relativement secondaire, qu'avant tout il s'agit dans l'espace d'une deuxième ligne reliant le Havre à Paris ; deuxième ligne devenue indispensable dès avant la guerre et qui sera sans doute plus encore à la suite de la reprise économique du pays et après l'achèvement des travaux du port du Havre.

Quant à la dépense, fort élevée en effet, il s'agit de savoir si oui ou non cette dépense sera productive et l'affirmative semble raisonnable.

M. Georges Ance!, reconnaît volontiers les avantages et la nécessité de la construction rapide du raccourciement par Etampes, il félicite le réseau d'Etat de la haute mise à l'exécution, mais cette rapidité, en quelque sorte « à côté », ne doit pas faire perdre de vue le projet principal qui reste celui de la ligne dite du Sud-Ouest avec passage de la Seine par viaduc ou tunnel.

La Commission des travaux publics, d'accord avec le député de la 2^e circonscription du Havre, a réservé toute la question et a nommé M. Jacques Stern la mission d'en poursuivre l'étude.

LE SERVICE DES TRAINS

Nous avons annoncé qu'à dater de demain samedi 10 juillet, quelques nouvelles améliorations seraient apportées au service des trains circulant sur les lignes des chemins de fer de l'Etat.

La réforme consiste particulièrement dans le dédoublement des express qui, en raison de leur marche plus rapide, étaient plus particulièrement recherchés et se trouvaient en plus grand nombre qu'à l'heure actuelle.

Deux express supplémentaires partiront ainsi de Paris à 7 h. 48 et 17 h. 30 pour arriver au Havre à 11 h. 27 et 21 h. 17.

Au retour sur Paris, le matériel constitué par ces trains ne prendra des voyageurs qu'à partir de Motteville. Cette disposition a pour but d'assurer dans le convoi des places aux voyageurs provenant des lignes de Saint-Valéry et Dieppe, ainsi qu'à ceux de Rouen et de la région qui n'auraient pu trouver place dans le convoi qui passera aux gares de Motteville, Malaunay, Rouen, quelques instants avant le précédent.

La création de ces nouveaux convois a en pour conséquence la mise en service de trains assurant la correspondance sur les lignes secondaires, et ainsi quelques modifications dans les horaires des trains déjà existants.

Signalons notamment que le train partant du Havre à 6 h. 8 sera mis en route à 6 heures précises, que l'express de 7 h. 21 partira à 7 h. 18, et que celui de 17 h. 13 quittera notre ville à 17 h. 10.

Travaux agricoles

La Préfecture a fait placer dans les communes l'arrêté suivant :

Le préfet de la Seine-Inférieure, chevalier de la Légion d'honneur, considérant la pénurie de main-d'œuvre agricole, résultant de la mobilisation de l'intérêt qui s'attache à l'exécution normale des travaux agricoles.

Arrêté : Art. 1^{er}. — Les travaux agricoles et en particulier ceux de la moisson, seront effectués dans chaque commune sous le contrôle et la surveillance du maire.

Art. 2. — Tous les citoyens valides, de tout âge et de tout sexe, résidant dans la commune, même temporairement, pourront être requis par le maire pour participer aux travaux agricoles. Tout refus, sans motif plausible, d'obéir à cette réquisition fera l'objet d'un procès-verbal immédiatement transmis par le maire à l'autorité préfectorale ; si les réfractaires sont bénéficiaires d'allocations, une procédure de radiation desdites allocations sera immédiatement engagée contre eux.

Art. 3. — Les agriculteurs qui auront terminé leurs travaux personnels pourront être invités à effectuer ceux des travaux agricoles, ou dont les atteleurs auront été réquisitionnés.

Art. 4. — Les travaux effectués en vertu des précédentes dispositions seront payés aux ayants droit par les bénéficiaires, d'après un tarif fixé par le maire, sur avis du Conseil municipal et du Syndicat agricole de la région.

Rouen, le 28 juin 1915.

Le général commandant la 3^e région, GOIRAN.

Le préfet de la Seine-Inférieure, ALFRED MORAIN.

En même temps que cet arrêté, le préfet de la Seine-Inférieure a adressé aux maires du département les instructions suivantes :

Messieurs les Maires, En vous faisant parvenir l'arrêté ci-joint, j'ai l'honneur d'appeler votre attention, une fois de plus, sur la nécessité de veiller à la bonne et prompt exécution des travaux agricoles.

Avec l'appel sous les drapeaux des jeunes des dernières classes, des auxiliaires et des anciens exemptés ou réformés versés dans le service armé, la pénurie de la main-d'œuvre agricole a été grandement accentuée et il est d'autant plus sensible pour la prochaine moisson que l'on ne disposera plus, comme l'année dernière, d'un grand nombre d'ouvriers d'industrie, rendus disponibles au début de la mobilisation par la fermeture momentanée de leurs usines.

M. le ministre de la guerre a bien voulu donner toutes les facilités compatibles avec les exigences de la Défense Nationale. Des permissions de quinze jours peuvent être accordées aux territoires et réserves de la territoriale affectés aux dépôts, aux auxiliaires de toutes classes non mobilisés pendant un mois pour raison de santé, à condition qu'ils exercent une profession agricole quelconque ou celle de marchand-fermier. Des équipes de travailleurs militaires, formées d'hommes de mêmes catégories, mais n'exerçant pas de professions agricoles, peuvent être mobilisés

Inauguration du Refuge Sainte-Monique

La séance d'ouverture du Refuge Sainte-Monique a eu lieu hier après-midi, avec le concours de personnalités civiles et militaires, des ministres des différents cultes, des femmes de cœur très expérimentées dans ce genre d'œuvre éminemment sociale et des fonctionnaires soucieux de remplir humanitairement leur tâche difficile.

Le pavillon transformé en « refuge », situé rue Mare, 19, on remarquera, en effet, la présence de M. le contre-amiral Biard, gouverneur du Havre ; M. le brigadier-général Williams, commandant de la base anglaise ; M. Morgand, maire du Havre ; M. l'abbé Julien, archevêque de l'archidiocèse ; M. l'abbé Alexandre, curé de Saint-Joseph ; M. le pasteur Burbridge, M. Ribet, commissaire central ; M. le Dr Lohr ; et de nombreuses dames.

L'œuvre nouvelle a pour but d'expérimenter au Havre la méthode employée en Angleterre par de nobles femmes qui se consacrent au relèvement des jeunes filles victimes du vice de la rue. Plusieurs dames anglaises sont venues mettre leur expérience à la disposition de l'œuvre havraise et ont exposé, lors de précédentes réunions, les résultats vraiment surprenants qu'elles ont obtenus dans les villes à population très dense telles que Liverpool.

On a acquis, hélas, la certitude que parmi les malheureuses qui se livrent à la débauche, il en est qui sont encore des enfants dans le cœur, desquelles le vice ne peut être profondément enraciné. Il en est d'autres qui subissent les conséquences d'une absence totale d'éducation ou sans moral et qui ont appris le mal sans pour ainsi dire connaître l'existence du bien. D'autres encore ont été jetées par la misère dans le gouffre de l'imoralité.

C'est donc à cette jeunesse malheureuse que l'œuvre du Refuge Sainte-Monique se consacrera particulièrement. Des asiles à peu près semblables se trouvent déjà dans notre ville. Le bon Pasteur le reçoit de la façon la plus maternelle, l'œuvre de l'Abri les recueille sans hésiter, mais il s'agit, avec le Refuge Sainte-Monique, d'appliquer des méthodes différentes d'action, d'opérer en se tenant plus près de la rue, de se tenir en contact avec les services de la police des mœurs et de l'hygiène, de faire une sélection rapide qui permettra, d'après les statistiques apportées par Miss Higson, d'obtenir les résultats les plus réconfortants.

Telles furent les explications fournies hier par M. Paul Guillard, membre du Comité de patronage de l'œuvre et président de la Ligue Havraise de la Moralité Publique, dans un excellent discours d'ouverture. Il a dit en terminant :

« Demandons, simplement aux sceptiques invétérés et aux éternels pessimistes de suspendre leur jugement et d'accorder le plus large crédit aux femmes inlassablement dévouées qui veulent se consacrer au relèvement des pauvres filles qui trouvent ici dans ce home si clair et si séduisant le geste accueillant et la parole d'espérance. »

« Ainsi qu'il a été dit dans une de nos réunions Mme Jules Siegfried, il faut que le sauvetage soit possible une fois sur cent pour que nous ayons l'impérieux devoir de tenter l'aventure. »

L'amiral Biard souhaita alors la bienvenue aux fondateurs de l'œuvre et les félicita de leur pensée généreuse et de leur dévouement. Il ajouta :

« Le succès, je veux dire le retour au bien des pauvres créatures, récompensera vos efforts. Vous pouvez être assurés de notre gratitude et de notre reconnaissance. »

Le général Williams remercia le président qui avait bien voulu réunir les fonds pour fonder le Refuge et remercia aussi le maire et l'amiral d'y porter un si grand intérêt. M. Morgand, maire, promit de faire un exposé au Conseil municipal de la fondation de l'œuvre nouvelle et dit ne pas douter que l'Assemblée municipale y apporterait son concours comme à toutes les œuvres sociales.

Enfin, M. l'archevêque Julien et M. le pasteur Burbridge félicitèrent, à leur tour, les fondateurs de leur grand entreprise morale et de leur grand espoir. Les personnes présentes visiteront les installations du pavillon, qui comprend de nombreuses chambres bien aérées et des dépendances qui en font un Refuge excellent.

Receptions en faveur de la Famille Gourieux 51, rue du Général-Faidherbe 1^{re} LISTE

Mme Ed. S. 10 - J. G. 5 - G. S. 3 - J. P. 3 - Ad. B. 5 - G. C. 5 - M. Arsène Leconte 10 - Total. Fr. 45

Voir exposés dans nos vitrines les deux modèles de pharmacie de campagne les plus pensables et nos soldats sur le front, et le masque en tissu imperméable de Robert et Carrière contre les gaz asphyxiants. Seul dépôt au Havre : Pharmacie du Pilon N° 20, place de l'Hôtel-de-Ville.

La tentative de meurtre de la rue Bazan L'état de la fille Louise Lequerré, ne s'est pas aggravé. Il est demeuré stationnaire. Son extrême jeunesse aidant, il ne survient pas de complications il pourrait bien se faire qu'elle se tirât de ce mauvais pas.

Coups de Couteau C'était véritablement la soirée sanglante, celle de mercredi. En outre du drame de la rue Bazan, où la victime, Louise Lequerré, venait d'être apportée à l'Hôpital Pasteur, à dix heures et demie du soir, on amenait dans cet établissement un jeune homme qui venait de recevoir trois coups de couteau à la tête.

On s'orientait des bangars pour le compte de la Chambre de commerce. Malgré les observations du gardien, M. Etcheopare, qui lui faisait remarquer qu'il n'avait rien à faire et qu'il était d'ailleurs étroitement par des ronces artificielles afin d'en empêcher l'accès, l'individu ne voulut pas quitter les lieux. Il se fit menacer et s'en alla de lui-même.

A ce moment survint M. Eugène Argentin, âgé de 31 ans, demeurant 28, rue Dentfert-Rochereau, chef cimetière de la maison Ambaud, qui s'approcha de l'individu. Ce dernier menaçait également M. Argentin. Le chef cimetière voulut lui faire lâcher les pierres qu'il tenait, mais l'énergumène s'élança de quelques pas et lança une de ces pierres sur la tête de M. Argentin, qui fut grièvement blessé à la tempe droite. Il perdit une grande quantité de sang et l'on dut le transporter à l'Hôpital Pasteur. L'individu de service déclara que peu s'en était fallu que l'artère temporale ne fût coupée, ce qui aurait mis la vie de M. Argentin en danger.

Un Voleur facétieux Nous avons relaté mercredi sous ce titre, à la suite de quelles circonstances le nommé François Gérard, qui avait dérobé une bicyclette à M. Elie, était parvenu à prendre la fuite après avoir rendu la machine volée à M. Bulet, marchand de cycles, rue Amand-Agasse, à Gravelle.

Nous devons ajouter à ce sujet que Gérard qui était connu de M. Bulet pour avoir travaillé aux Tréfilerie, déclara au commerçant que la machine appartenait à son frère qui venait d'être pris pour le service militaire.

La machine étant usagée, M. Bulet, ainsi que nous l'avons dit, accepta de lui payer 20 francs, mais dès qu'il apprit que la bicyclette avait été volée, le commerçant s'empressa de la restituer à son légitime propriétaire, et aida la police dans ses recherches.

Singulier Camarade Pendant l'heure de la classe, à l'école de la rue de Fleurus, mercredi, le jeune Bernard Leguillon, âgé de 10 ans, demeurant rue d'Arcole, ne trouva rien de mieux que d'enfoncer un hameçon dans l'oreille gauche de son voisin, le jeune Gauthier, demeurant rue Gustave-Brindeau, 130.

Le directeur de l'école dut faire conduire l'enfant à la pharmacie Rebour, où un pansement lui fut fait. Mme Gauthier n'a pu rendre plainte.

M. MOTET MEYER, 52, r. de la Doune 17, B. - Théâtre THEATRES & CONCERTS Grand-Théâtre

Représentation officielle de la Comédie-Française Ce soir, vendredi 9 juillet, à 8 h. 1/4, représentation extraordinaire de L'Accusé, comédie en quatre actes, de Emile Augier, donnée officiellement par la Comédie-Française.

Les Bénédictes Liège, la villa héroïque et infortunée, a donné à la France deux de ses enfants pour qu'elle les recrée son image, pour qu'elle les dresse sur un piédestal de gloire, après les avoir enveloppés de l'influence bienfaitrice de son art tout plein de lumière. Le vieux Grétry et le moderne César Franck sont nés à Liège, l'école française les réclame tous deux ; ils sont autant ses enfants que ceux de la Belgique et ont réalisé en eux déjà cette union que le malheur et la gloire cimentent aujourd'hui entre les deux nations sœurs. Que ne doit pas Grétry à l'esprit de la France ? Tout l'enjouement, toute la grâce, toute la sensibilité française ne sont-ils pas enclos dans son œuvre ? Cette sensibilité on la retrouve aussi chez Franck, avec plus de profondeur de sentiment et plus de savoir mûri, avec aussi, dans l'échafaudage sonore de prodigieuses combinaisons, cette clarté latine que rien ne saurait enlever. Devient-ils à leur naissance cet esprit un peu dogmatique, cet amour des théories qui les faisaient extraire de leurs pensées musicales la condition de tout un art nouveau ? Tous deux ont fait école, tous deux ont rendu au centuple à leur nouvelle patrie le bien qu'ils en avaient reçu.

Dans l'œuvre parfaite de C. Franck, les Bénédictes représentent un éblouissant sommet. Cet oratorio où respire la foi la plus pure, l'éclat le plus élevé, fut commencé en 1870 et terminé vers la fin de 1879. Près de dix années de méditations, de travail pénible, de retouches consciencieuses l'éprouva de perfection et de sincérité, le maître ne laissait rien aux hasards de l'inspiration. Et cependant quel musicien de nos jours avait reçu plus évidemment ce don sacré sans lequel nulle œuvre d'art ne résiste aux outrages du temps ? Chez lequel trouverait-on de plus ardentes et de plus divines mélodies, un accent plus touchant, une conviction plus arrêtée ?

Ces qualités là vivifient les Bénédictes ; jointes à la grandeur du style, à l'ordonnance du plan, à la richesse des harmonies, à la superbe polyphonie vocale, elles en font des chefs-d'œuvre de la musique, de la musique d'hier, d'aujourd'hui et de demain, un poème divin que l'on ne saurait entendre sans émotion et dont le langage s'adresse aussi bien aux profanes qu'aux plus purs musiciens.

Qui pourrait rester insensible aux trouvailles de cette partition, à la belle simplicité du Prélude, à la fugue un peu angélique du 2^e (le ciel est loin... la terre est sombre...), à laquelle répond, comme un rayon d'espérance, l'adorable mélodie en ré de quintette ; à la déclamation amère du début du 3^e (Bienheureux ceux qui souffrent) avec la réponse consolante du Christ descendant des hauteurs les plus sublimes : à cette 4^e Bénédiction (Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice) où le génie du Maître plane avec tant de sérénité, où les mélodies sont en si parfait accord avec le texte ? Chacun de ces 8 Bénédictiones fournies de beaux chants sans nombre. Après les chœurs de révoltes de la 5^e (Bienheureux les miséricordieux...), le thème du pardon apporte comme une bienfaisante lumière. L'admiration ne peut que grandir avec la 6^e Bénédiction (Bienheureux ceux qui ont le cœur pur...).

Quel autre que le cœur simple et comme innocent du père Franck pouvait entonner un pareil miracle ? Si les chœurs sataniques de la 7^e peuvent paraître un peu conventionnels (Franck n'a jamais pu comprendre l'Enfer), la 8^e partie, avec l'arrivée du Christ (Bienheureux les pacifiques) est d'une délicieuse fraîcheur. Et la 9^e couronne l'œuvre d'un éblouissant et personnel musical (Bienheureux ceux qui souffrent pour la justice). Les paroles empruntées aux

événements actuels une portée qui n'échappera à personne et en doublant pour beaucoup l'émotion. Satan veut démontrer au ciel l'insanité de l'amour divin. Dans un filin foucille il défie les Miséricordieux, mais Jésus défend cette fois de répondre. Ce sont les voix des justes qui proclament la douceur de mourir en chantant l'unique Vérité. Le dialogue se fait plus aprè. Le démon du mal ne s'avance pas vaincu, et soudain, après une nouvelle réponse du chœur, c'est à l'orgue elle-même que, sur une angélique mélodie, vient symboliser l'esprit de Sacrifice. Satan regagne les ténèbres. Le Christ règne victorieux et, sur le thème de la Charité, enfin triomphant, dégage de toutes contingences, repris et clamé par tout l'orchestre, l'hymne final de confiance célèbre le monde enfin sauvé par l'Amour.

H. WOULLETT. Théâtre-Cirque Omnia Cinéma Omnia Pathé

Le nouveau programme présenté hier sur l'écran du Théâtre-Cirque a recueilli la légitime approbation de tous les assistants. Aux reproductions si sensationnelles, si palpitantes d'intérêt auxquelles donnent lieu les événements de guerre et les scènes d'actualité les plus récentes, vient se joindre une très belle série de vues de plein air empruntées à Djéppour.

Les belles metteurs en scènes des fabricants de films sont en outre parvenus à constituer de façon vraiment remarquable les scénarios les plus variés. La note patriotique y occupe une place importante avec deux œuvres dramatiques d'un puissant intérêt intitulées Le Passeur et La Première Classe. Ce sont là des conceptions fort heureusement agencées.

La note gaie a également sa place au Théâtre-Cirque. Elle y est fournie par deux fantaisies : Mias Line, détestée par jalousie et La Poudre microbicienne.

Aujourd'hui vendredi, en matinée à cinq heures et demie, représentation de cinéma-gramme avec programme étendu ; Pathé-Journal, Les Dernières actualités de la guerre prises sur le front avec la permission de l'état-major français. Bureau de location ouvert comme d'usage.

Concert instrumental On annonce que dimanche prochain 11 juillet 1915, de 3 heures à 5 heures, un grand concert sera donné par l'Harmonie militaire anglaise, dans la propriété communale (ancien emplacement de la gare), route Nationale, 135, à Gravelle-Saint-Eustache.

Conférences et Cours Syndicat général du Commerce et de l'Industrie Une conférence patriotique, présidée par M. E. Ramelet, président du Syndicat général, sera donnée demain samedi 10 juillet, à huit heures et demie du soir, à l'Hôtel de Ville, salle des conférences, par la Ligue Anti-Allemande.

Les questions suivantes y seront traitées : Pas de Personnel allemand, Pas de Produits allemands, par M. Albert Noyer, chevalier de la Légion d'honneur, secrétaire général de la Ligue Anti-Allemande.

La Guerre commerciale, par M. Henry Conlon, avocat à la Cour d'appel de Paris, président de la Ligue Anti-Allemande.

Les membres des Syndicats sont spécialement invités à cette conférence. Communications Diverses Avis. - Pour cause de travaux l'établissement municipal de bains-douches sera fermé jusqu'au prochain avis.

Bac à vapeur. - Le service du Bac à vapeur de Gaudelbec-en-Caux, sera suspendu du dimanche 11 juillet courant, au vendredi 16, du même mois, pour cause de réparations.

Bulletin des Sociétés Chambre Syndicale Typographique Havraise. - Le Comité se réunira le dimanche 11 courant, à 10 heures, à l'Hôtel de Ville, salle des Gardes (grand escalier), à l'effet de procéder à cette permanence à la répartition mensuelle d'allocation aux familles des sociétaires mobilisés, en touchant d'autres secours que l'allocation de l'Etat. - Paiement des cotisations.

Les Vétérans des Armées de terre et de mer. - L'Assemblée générale trimestrielle, aura lieu le dimanche 11 courant, à 14 h. 1/2, Hôtel de Ville (salle A).

Société de Secours mutuels des Peintres du Havre. - Le trésorier recevra les cotisations dimanche prochain 11 courant, de onze heures à midi et demi, salle F, Hôtel de Ville.

Bulletin des Sports Football Association Nouvelles du Front Voici une carte postale reçue du capitaine Dony par le capitaine du H. A. G. : Mon cher Carré, Comme je vous l'avais promis, je vous envoie de mes nouvelles qui sont toujours excellentes, et je profite de l'occasion pour vous dire que le sous-lieutenant Six, les deux Carvahag et Duval se joignent à moi pour vous adresser nos bonnes amitiés.

J'ai été très heureux de les retrouver, ces copains, car nous pouvons ainsi réparer des bons moments du temps jadis. Dimanche dernier, étant au repos, nous avons fait un match de football avec la 18^e compagnie et le H. A. G. a fait merveille, nous avons en effet gagné par 14 à 1. Six fut le pilier du team, Frank jouait arrièr, Richard Carvahag, Herdrolle, mok au centre, Richard Carvahag, Herdrolle, mok au centre, je ne me doutais pas que jamais j'aurais une partie en plein juillet. Il est juste de dire que nous avons eu chaud.

La musique prêtait son concours à cette fête, à laquelle les officiers supérieurs du 330^e ont assisté. Bonne poignée de main, BONV.

TRIBUNAUX

Cour d'Assises de la Seine-Inférieure Troisième Session ordinaire de 1915 La troisième session ordinaire des assises de la Seine-Inférieure pour l'année 1915, ouvrira le lundi 19 juillet à midi, au Palais de Justice de Rouen.

Cette session durera vraisemblablement huit jours. Elle sera présidée par M. le conseiller Robillard, assisté de MM. les conseillers Nielson et Deuve.

AUX MÉRINOS

99, rue de Paris 14 JUILLET Drapaux Français et des Puissances Alliées Etamine pure laine de toutes nuances Etant donné la difficulté de la main-d'œuvre, nous prions instamment notre clientèle de nous passer commande le plus rapidement possible.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Journée de l'Orphelinat des Armées Bierville. - Le même Comité qui fonctionnait pendant la Journée française, se réunit à l'œuvre, dimanche dernier, pour l'Orphelinat des Armées. Son œuvre fut de nouveau couronnée de succès. En effet, l'administration a fait parvenir à M. le sous-préfet la somme de 688 fr. 50, qui se décomposent ainsi :

Remis par nos infatigables vendeuses, 648 fr. 80 ; reçu de l'école des garçons, 20 fr. ; de l'école des filles, 19 fr. 70 ; de l'école maternelle, 6 fr. L'administration commerciale a également versé la somme de 70 francs, le personnel enseignant des écoles de Bierville, le personnel des personnes qui ont prêté leur collaboration ont apporté leur obole à cette œuvre de solidarité nationale.

Manéglise. - La Journée de l'Orphelinat a produit la somme de 103 fr. 55, qui a été remise à la sous-préfecture. Notre-Dame-du-Éc. - La vente des insignes a été faite par Mmes Vasse, Auger, Petitcolas, Sieff, Hervey, Mmes Simon, Sarras et Basille, qui ont recueilli la somme de 67 fr. 50. Nous adressons nos plus vifs remerciements aux aimables quêteuses et aux donateurs.

Sainte-Adresse Sociétés de secours mutuels - Dimanche prochain à dix heures, en l'église de Sainte-Adresse, aura lieu la cérémonie annuelle de la mémoire des sociétaires honoraires et participants décédés, et l'ont spécialement à la mémoire des sociétaires morts pendant la guerre. M. le curé prononcera une allocution et, après l'absoute, le cortège se rendra au cimetière déposer une couronne à la croix, à la mémoire des sociétaires décédés, et, comme les années précédentes, des gerbes de fleurs seront placées sur les tombeaux de M. Charles Delacour et de M. Ernest Buis, insignes bienfaiteurs de la Société.

Tous les sociétaires, hommes, femmes et enfants, sont instamment priés d'assister à cette cérémonie. Bierville Régulation des chevaux. - Les propriétaires qui ont acquis ou voulu des chevaux ou juments depuis le 1^{er} janvier sont invités, dans leur intérêt, à faire à la mairie avant le 10 de ce mois la déclaration des mutations intervenues. Travaux agricoles. - Les cultivateurs qui auront besoin de la citation à l'ordre du jour du soldat sont priés de s'adresser au maire, qui leur fournira le formulaire nécessaire, ou au sous-préfet, qui leur servira d'intermédiaire auprès de l'autorité militaire.

Montvilliers Examen du brevet d'instituteur. - Sur 10 élèves de l'école primaire supérieure et professionnelle de Montvilliers, directeur M. Bavière, 7 ont obtenu le brevet d'instituteur. Ce sont : MM. Avisse, Delahaye, Lepape, Lainey, Quéval, Samsou, Trompille, Samsou. Croix de guerre. - Il y a quelques jours, nous relations la citation à l'ordre du jour du soldat Breille Lefebvre, du 160^e d'infanterie, demeurant chez ses parents, rue du Docteur-Bonnet, 1, vient d'obtenir la croix de guerre.

Coups. - Dimanche dernier, vers 5 h. 1/2 de l'après-midi, M. Prevost, domestique de ferme chez M. Garpenier, cultivateur, côte Sainte-Croix, sortait du débit tenu par M. Buret, rue Léon-Gambetta, quand tout à coup, sans motif, le nommé Jules Lecoutre, journalier, fonce sur lui et lui donne un coup de tête dans la poitrine qui l'envoie rouler par terre. M. Prevost s'est fait plusieurs contusions, et le docteur Georges qui lui prodige ses soins estime qu'un repos d'une dizaine de jours lui sera nécessaire pour sa guérison. Procès-verbal a été dressé par le commissaire dresse procès-verbal à l'énergumène Lecoutre.

Saint-Romain-de-Colbois Régulation de chevaux. - Lundi prochain 12 juillet, sur la place du Havre, une régulation de chevaux aura lieu pour les communes du canton. Devront être présentés les chevaux de toutes catégories et les chevaux de 4 ans (4 ans ; âgés en 1914), tous munis d'une bride et d'un licol en bois. Les juments reconnues poulinières et les chevaux entiers ne sont pas à présenter. Ordre de la régulation : A 7 h. 30 : Saint-Romain-de-Colbois, Saint-Aubin, Saint-Étienne, Éperges, Gommerville ; A 9 h. 30 : La Gerlande, Saint-Vincent-Crasville, Saint-Vigor-d'Invillainville, Sandouville, Oudalle, Etainville, Trois-Pierres. Gommerville, Saint-Gilles-de-la-Nouvelle, Tascarville, Saint-Laurent-la-Fôret, Rogerville, Saint-Laurent-de-Brévedent.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT (Service modifié au 10 Juillet 1915) De PARIS à ROUEN et au HAVRE STATIONS 4.2.3 4.2.3 4.2.3 4.2.3 4.2.3 4.2.3 4.2.3 4.2.3

Paris... 11.00 11.00 11.00 11.00 11.00 11.00 11.00 11.00

Le Havre... 11.00 11.00 11.00 11.00 11.00 11.00 11.00 11.00

Paris... 11.00 11.00 11.00 11.00 11.00 11.00 11.00 11.00

Paris... 11.00 11.00 11.00 11.00 11.00 11.00 11.00 11.00

Paris... 11.00 11.00 11.00 11.00 11.00 11.00 11.00 11.00

Fécamp

Fête Nationale. - Dans sa dernière séance, le Conseil municipal, sur proposition du maire, a décidé de célébrer la fête nationale de la façon suivante :

À dix heures et demie, à la mairie, formation d'un cortège avec les autorités militaires et civiles, les corps constitués, les enfants des écoles, les Sociétés patriotiques, les Syndicats, les patrons et leurs ouvriers, etc. On se rendra au cimetière aux accents des tambours et clairons. Le Monument aux victimes de la guerre sera orné. On y défilera et on y déposera des couronnes tricolores. Il y aura un discours. Le Monument des Morts et le caveau Joly où reposent plusieurs soldats seront ornés de drapeaux. Les habitants sont invités à peindre sur leurs façades de la fleur de France. Il n'y aura aucune illumination ni réjouissance.

Brûs de plaque indicatrice. - M. Léon Letailleur, cantonnier, quartier du Héron, a constaté sur la route de Gerville, qu'une plaque de poteau indicateur situé à l'intersection de la route de Rouen et du chemin de grande communication n° 23, a été brisée en deux morceaux, vraisemblablement à coups de cailloux. La plaque a été remontée et remise en place. L'auteur de ce délit est resté inconnu.

Le PETIT HAVRE en Voyage

Dans le but de faciliter à ceux de nos lecteurs qui sont appelés à s'absenter du Havre, soit pour leurs affaires, soit par agrément, la lecture journalière du PETIT HAVRE, nous avons décidé de créer un service d'abonnements temporaires. Le Petit Havre leur sera régulièrement envoyé par la poste, à l'adresse qu'ils nous donneront dans leur demande laquelle devra être accompagnée de timbres-poste ou d'un mandat représentant le montant des journaux que nos lecteurs désirent recevoir à raison de 2 fr. 50 par mois pour la Seine-Inférieure, et les départements limitrophes et 3 francs pour les autres départements.

ÉTAT CIVIL DU HAVRE NAISSANCES Du 8 juillet. - Lucienne DUBOSC, rue Gésimier-Delaunay, 33 ; Fernand FRANÇOIS, rue Guillaume-le-Conquérant, 9 ; Nicole PETIT, rue de la Paix, 3.

Le plus Grand Choix TISSANDIER 3, Bd de Strasbourg (101, 95) VOITURES DEP. 47 fr. Bicyclettes "Touriste" 150 fr. entièrement équipées à

DÉCÈS Du 8 juillet. - Roger BOULHAN, 9 ans, rue de Zurich, 51 ; Rose DREYER, 7 mois, rue Thibault, 31 ; Alfred HARCOURT, 72 ans, retraité de la Ville, rue Gustave-Gazavan, 1 ; Le Saint SYLVY, 85 ans, journaliste, à Gravelle-Sainte-Honorine ; Louise RYCKELINGK, veuve LEPRETE, 48 ans, sans profession, rue La-Pérouse, 15 ; Eugène DALMAIS, 36 ans, journaliste, rue Bazan, 35 ; Louis MAYAN, 22 ans, journaliste, place des Halles-Centrales, 6 ; Augustin LEDOUY, épouse GUILHARD, 31 ans, sans profession, rue Jean-Bart, 10. ERNATUD du 6. - Lire : René GANU, 41 mois, rue Lemaitre, 35, au Heu de René SAGNIER.

Spécialité de Deuil A L'ORPHELIN, 13-15, rue Thiers Deuil complet en 12 heures Sur demande, un personnel habillé au dernier point choisit à domicile. TELEPHONE 93

Imprimerie du Journal LE HAVRE 10, rue Fontaine, 10 LETTRES DE DÉCÈS Depuis 4 heures le Cent

Monsieur Alfred HARCOURT Es-écritain chef au Musée des Beaux-Arts, Officier d'Académie, médaillé 1870-1871 Qui aurait bien le samedi 10 juillet, à une heure et demie du soir, en l'église Saint-Joseph. On se réunira au domicile mortuaire, 1, rue Gustave-Gazavan.

Monsieur Alfred HARCOURT Es-écritain chef au Musée des Beaux-Arts, Officier d'Académie, médaillé 1870-1871 Qui aurait bien le samedi 10 juillet, à une heure et demie du soir, en l'église Saint-Joseph. On se réunira au domicile mortuaire, 1, rue Gustave-Gazavan.

M. et M^{me} PAQUIT, les familles BEUYE, PIELLE, DESBOUSSCHAUX remercient les personnes qui ont bien voulu assister au service religieux de Monsieur Eugène-Jules PAQUIT Engagé volontaire. Sergent au ... d'infanterie

M^{me} veuve LE COINTE, les familles LE COINTE, LE BIAN, DUBOIS, ANTHOIS, PHILIPPE et les amis remercient les personnes qui ont bien voulu assister au service religieux célébré à la mémoire de Monsieur Eugène-Adolphe LE COINTE Soldat au ... Régiment d'Infanterie

COITRS HALLS DE MONTVILLIERS 3^e JUILLET 1915 (Télégramme de notre Correspondant)

COITRS HALLS DE MONTVILLIERS 3^e JUILLET 1915 (Télégramme de notre Correspondant)

COITRS HALLS DE MONTVILLIERS 3^e JUILLET 1915 (Télégramme de notre Correspondant)

COITRS HALLS DE MONTVILLIERS 3^e JUILLET 1915 (Télégramme de notre Correspondant)

COITRS HALLS DE MONTVILLIERS 3^e JUILLET 1915 (Télégramme de notre Correspondant)

M^{me} veuve HEROUARD, la famille et les amis remercient les personnes qui ont bien voulu assister à la messe dite à l'intention de Monsieur Louis-Maurice HEROUARD Caporal au ... d'infanterie Monsieur Emile-Alfred-Louis RICQUIER Soldat au ... d'infanterie

Société anonyme du Grand Skating Havrais Au Capital de 200,000 francs MM. les Actionnaires sont convoqués en une assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra le jeudi 9 juillet, à deux heures et demie, en l'étude de M^e Hasselmann, notaire, 5, rue de la Paix.

ORDRE DU JOUR Délibération et vote sur la proposition du Conseil d'administration tendant à la dissolution et à la liquidation de la Société. Nomination, s'il y a lieu, d'un liquidateur et pouvoirs spéciaux à lui conférer. Les titres ou certificats de dépôt des titres dans un établissement de crédit doivent être déposés en l'étude de M^e Hasselmann, cinq jours francs avant la réunion, soit au plus tard le 23 juillet. R (1895)

Compagnie Normande DE NAVIGATION A VAPUR LE HAVRE, HONFLEUR, TROUVILLE ET CAEN par les beaux steamers Augustin-Normand, Gazelle, Hirondelle, La-Déesse, La-Tosques, Rapide, Trouville, Desvallée, La-Hève, Villa-de-Caen, Castor, Ville-d'Isigny

Tableau des horaires de navigation pour le Havre, Honfleur, Trouville et Caen.

Tableau des horaires de navigation pour le Havre, Honfleur, Trouville et Caen.

Tableau des horaires de navigation pour le Havre, Honfleur, Trouville et Caen.

Tableau des horaires de navigation pour le Havre, Honfleur, Trouville et Caen.

Tableau des horaires de navigation pour le Havre, Honfleur, Trouville et Caen.

Tableau des horaires de navigation pour le Havre, Honfleur, Trouville et Caen.

Tableau des horaires de navigation pour le Havre, Honfleur, Trouville et Caen.

Tableau des horaires de navigation pour le Havre, Honfleur, Trouville et Caen.

Tableau des horaires de navigation pour le Havre, Honfleur, Trouville et Caen.

Tableau des horaires de navigation pour le Havre, Honfleur, Trouville et Caen.

Tableau des horaires de navigation pour le Havre, Honfleur, Trouville et Caen.

Tableau des horaires de navigation pour le Havre, Honfleur, Trouville et Caen.

Tableau des horaires de navigation pour le Havre, Honfleur, Trouville et Caen.

Tableau des horaires de navigation pour le Havre, Honfleur, Trouville et Caen.

AUCUNE DOULEUR NE RÉSISTE Plus de Migraines, plus de Maux de tête, plus de Névralgies Vous qui Souffrez, N'hésitez pas : PRENEZ UN CACHET « KARL »

SOCIÉTÉ LE DUC ET PRESSET Comprenant deux Pharmacies et un Laboratoire 1. La G^{de} PHARMACIE DES HALLES-CENTRALES 2. La PHARMACIE PRINCIPALE 3. Le LABORATOIRE PRINCIPAL

LE LOUVRE DENTAIRE (Antrefois 19 et 74, rue d'Étretat) est transféré 31, RUE DE METZ DENTIERS Livrables le jour même RÉPARATIONS en 3 HEURES

AVIS DIVERS M. Marcel SAUTREUIL Professeur de Musique, prévient le public qu'il n'a rien de commun avec le professeur de violon et violoncelle qui s'est fait écrire aux initiales M. S., au bureau du journal.

DENTIERS BIEN FAITS par M. MOTET, DENTISTE 52, rue de la Bourse, 17, rue Marie-Thérèse

MAISON DE TRANSPORT Demande Tonnelier Emballeur expérimenté, dégagé de toutes obligations militaires.

ON DEMANDE une personne de 40 à 50 ans, sachant faire le ménage et la cuisine et pouvant soigner un monsieur âgé.

UN GARÇON D'ENTREPOT S'adresser, rue Mazé, 4 9.10.11.12 (17912)

MAISON DE CAFES à Louer BUREAUX ou MAGASIN ou immeuble susceptible d'agencements.

BON OUVRIER PEINTRE Se présenter rue Edouard-Larue, 14, de 10 h. à 2 heures.

ON DEMANDE à louer un Appartement meublé de 3 à 4 pièces dont 2 chambres et cuisine, de préférence dans quartier du Rond-Point.

ÉPICERIE POTIN ON DEMANDE UN HOMME DE PEINE S'adresser 105, boulevard de Strasbourg.

MONSIEUR seul demande Chambre meublée propre avec Pension si possible dans famille honorable.

JEUNE OUVRIER Demandé pour travail Entrepôt, 81, rue du Lycée.

MENAGE mari navigant, cherche, pour Saint-Michel, un PETIT LOGEMENT de 2 ou 3 pièces, à proximité des bassins.

MONSIEUR belge, sérieux, 40 ans, commerçant réfugié, initié aux affaires, cours complet, trav. bureaux etc., cherche emploi.

MENAGE cherche une CHAMBRE avec Cuisine meublées dans maison particulière.

PERSONNE disposant de une à deux heures de soir, demande écritures ou petite comptabilité.

LEVRIER à vendre avec pedigree CAUSE DE DÉPART. Prendre l'adresse au bureau du journal.

ON DEMANDE Ouvrière et Apprentie culottières Prendre l'adresse au bureau du journal.

A LOUER MEUBLÉ Appartement rue Emile-Zola, 41 (au 1^{er} étage), 3 pièces et dépendances.

ON DEMANDE Femme de ménage, munie de références, pouvant disposer de 2 heures chaque matin.

DECORATIONS Assortiment complet de toutes les DECORATIONS de tous les RUAUX belges et français.

Produits spéciaux POUR NOS SOLDATS BIO-ALIMENTOSE COMPRIMÉS FORMYL DUXINE DERMOPODE MASQUE "ÉLECTRA" PHARMACIES DU SOLDAT PARASITOL PHOSPHO-CHOCOLAT PICZUROL SCAPULAIRE DU SOLDAT TAMPON "ÉLECTRA"

Le Petit Havre SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ L'accueil fait par tous nos lecteurs et lectrices à notre SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ publication illustrée d'innombrables gravures en noir et EN COULEURS

VISION ROUGE PAR Georges MALDAGUE PREMIÈRE PARTIE Le Secret de Jean — Personne n'est mon maître... Je suis plier devant les événements...

— Je n'ai point encore commis de meurtre, fut-ce celui d'un nouveau-né adultérin... — Le sais-je ?... — Pourquoi, si vous conservez ce doute, ne pas me dénoncer aujourd'hui, comme vous me menaciez de me dénoncer autrefois ?

SODALINE (Marque déposée) Limonade hygiénique et rafraîchissante. Tout consommateur de la « SODALINE » doit exister cette marque gravée dans le verre.

Pour les Troupes FROMAGES DE HOLLANDE Seules rondes, disponibles S'adresser, 1 bis, rue Joinville, Havre.

AUTO-ÉCOLE Pour être automobiliste MILITAIRE adressez-vous au GARAGE, 4, Rue du Havre, 4 (Sainte-Adresse)

Langoustes et Homards Vivants — Qualité garantie E. VAUGHEL 24, rue Frédéric-Sauvage (Télp. 1579)

SYPHILIS GUERISON DEFINITIVE, SÉRIEUSE, sans rechute possible par les COMPRIMÉS de GIBERT

CORS, DURILLONS, ŒILS-DE-PERDRIX Il ne faut pas couper vos Cors ! Guérison radicale et sans danger avec le SPÉCIFIQUE DELAFONTAINE

IMPRIMERIE du Journal Le Havre 35, RUE FONTAINELE Téléphone N° 41 TRAVAUX TYPOGRAPHIQUES

Le Petit Havre SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ formera le véritable Livre Populaire de la Guerre de 1914 Pas un de nos lecteurs ne voudra oublier d'acheter nos numéros hebdomadaires au Prix de 5 Centimes

fendue contre vous-même, contre votre haine et votre douleur. Quant à votre instinct, il ne vous a pas permis de venir là où vous eussiez été reçue avec la condescendance, la générosité dont on vous salue capable, vous le savez bien...

Vous m'avez écrit de là-bas : Venez... Je ne vous ai point écouté. J'aurais voulu Giséle, il m'en fallait partir, vous la laisser... Il est des déchirements dont on ne supporte qu'une fois.

l'autre espérer vivre, sans que ce soit l'enfer, sous le même toit. Ma fille demande sa mère... pour elle, vis-à-vis de vous, j'aurais tout oublié...

pas le droit de la tenir en dehors de ce qu'on appelle la civilisation. « Si ma fille préfère à cette civilisation la barbarie des Karpathes, elle retournera aux Karpathes. »